

Le parlement équatorien approuve une loi d'aide aux sinistrés du tremblement de terre



Quito, 13 mai, (RHC).- Le Parlement de l'Équateur a adopté une loi qui prévoit des mesures économiques temporaires pour venir en aide aux sinistrés du tremblement de terre du 16 avril qui a dévasté la côte nord-occidentale du pays andin.

La loi a été approuvée par 94 voix pour, 26 contre et 7 abstentions. Elle crée des mécanismes de financement pour favoriser la réactivation productive et aider à la reconstruction de l'infrastructure des provinces affectées par le séisme.

Un décret stipule que la taxe de 2 % sur la valeur ajoutée ne sera pas prélevée aux habitants de la province de Manabí et du Sud d'Esmeraldas. Ils se verront également exempter de payer l'impôt sur les revenus pour 2015 et 2016.



Radio Habana Cuba